

# CR Comment construire un dialogue entre les structures, les élu.es locaux et les collectivités locales ?- 25 Février 2025 à Malansac

Animé par Franck Guillouzouic (Humus Fructus) et Audrey, salariée de la Marmite  
12 participant.es dont 2 élus locaux.

## Connaissance des collectivités

Compétences, périmètre d'intervention, budget ?

### QUI FAIT QUOI DÉSORMAIS ?

RÉGIONS	DÉPARTEMENTS	COMMUNES / INTERCOMMUNALITÉS
 RÉGIONS	 DÉPARTEMENTS	 COMMUNES / INTERCOMMUNALITÉS (communautés de communes, communautés d'agglomération et métropoles)
 <b>Suppression</b> de la clause de compétence générale.	 <b>Maintien</b> de la clause de compétence générale pour les communes.	 <b>Maintien</b> de la clause de compétence générale pour les communes.
<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Développement économique</li><li>&gt; Aménagement du territoire</li><li>&gt; Transport</li><li>&gt; Lycées, enseignement supérieur, recherche</li><li>&gt; Formation continue</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Solidarités humaines</li><li>&gt; Solidarités territoriales</li><li>&gt; Collèges</li><li>&gt; Routes départementales</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Action de proximité</li><li>&gt; Services à la population</li></ul> <p><b>À NOTER :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>● La taille minimale des intercommunalités est portée de 5 000 à 15 000 habitants sauf exceptions (d'ici au 31 décembre 2016).</li><li>● Les intercommunalités seront obligatoirement chargées de la collecte et du traitement des déchets, de la promotion touristique, des aires d'accueil des gens du voyage, et, à partir de 2020, de l'eau et de l'assainissement. Les autres compétences se répartiront avec les communes.</li><li>● Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'Ille-et-Vilaine compte une métropole (Rennes) qui a pris la suite de la communauté d'agglomération. Les métropoles jouent un rôle moteur pour la croissance et l'attractivité des territoires.</li></ul>
 <b>La clause de compétence générale</b> permet d'intervenir librement dans tout domaine de compétence dès lors qu'un intérêt territorial le justifie (capacité d'intervention générale).		

### Importance de se renseigner sur les compétences des collectivités.

*Focus interco et communes, quelques notions sur les rôles et compétences des collectivités sont partagées :*

*Il y a différents échelons de collectivités, les compétences changent, avant plus de largesse dans les compétences*

*Clause de compétence générale pour les CC et communes, mais plus pour les Départements et Régions.*

*Ex des PLU et PLUI, compétence des communes ou comcom pour les élaborer oui mais avant il y a des lois faites par l'état auxquelles elles doivent se soustraire et qui sont très contraignantes exemple de La gestion des déchets :*

*Les collectivités locales, et en particulier communes et comcom n'ont pas toute la marge de manœuvre qu'on peut penser. Elles appliquent et font appliquer avant tout des lois nationales qu'elles ne décident pas.*

*Les communes n'ont plus de réels leviers sur des taxes propres, c'est l'état qui collecte et reverse aux communes sous forme de subventions (Dotation Globale de Fonctionnement entre autres).*

## **Les représentations sur la vie d'un ou une élue**

Partage de représentations avec les participants :

*« Personnes investies, connaissance des sujets en amont, ont un emploi du temps bien rempli, vie pro et rôle élu à conjuguer, méfiance vis à vis des élus, il y aurait un camp des élus, manque de coopération, beaucoup de sollicitations, difficile d'avoir un rapport personnalisé, plus facile avec les agents »*

*« beaucoup d'investissement, réunion 4 soir sur 7, emploi du temps de ministre, rapport de pouvoir et d'égo surdimensionné et dédaigneux »,*

*« on n'a pas conscience quand on est pas élu des responsabilités et du rôle de police, manque de corrélation entre les multicompetences attendues et la compétence effective, très régulièrement en porte à faux ce n'est pas de leur fait »*

*« dans les grosses collectivités, être élu c'est leur métier, former et informer, pouvoir de décisions, des élus militants, dans les petites villes c'est un mandat à temps partiel, beaucoup de sollicitations par les habitants pour défendre leur cas personnel »*

*« pas une vision unique, des engagements très différents, pas beaucoup d'élus qui prennent la parole et décident, manque de curiosité, rôle fondamental qui demande une grande ouverture d'esprit, doit se rendre accessible »*

## **La vie d'élue : témoignage De Gaëlle Rollin et François Hervieux, adjoints à Malansac.**

*« Ca reste du collectif : facile et difficile, faire avec le groupe humain, différentes personnalités, plus ou moins de curiosité, de l'égo ou du pouvoir (idem dans les assos!), pas de fiche de poste en tant qu'élue, suivant la taille de la collectivité il y a plus ou moins d'agents, il faut pouvoir répondre vite aux sollicitations,*

*Quand une asso s'empare d'un projet qu'on a pas le temps de traiter c'est top, trouver la bonne personne sensible à notre projet,*

*Parfois les projets qu'on nous propose ne sont pas dans le bon timing avec les projets de la commune, parfois oui*

*mission d'élue = beaucoup de compétences transférables avec les engagements associatifs, le monde asso reste un contre pouvoir important »*

*« Pour être élu il faut un minimum de convictions, intéressé par le projet collectif, si on est en minorité pour défendre un projet au sein de la majorité, on doit s'adapter et trouver la manière pour que la majorité vous soutienne. La commune est un projet global pas un seul projet, avec son existence et son histoire, ses freins, ses forces, ses faiblesses, intérêt individuel et collectif.*

*Il y a deux types d'élus : l'engagé et l'autre intéressé que par quelques sujets. Relation importante avec les agents avec qui on prend beaucoup de décisions. les agents peuvent faciliter ou vous mettre des bâtons dans les roues.*

*Se former, on fait face à l'imprévu, mais il y a des opportunités. Il faut être citoyen pour être élu, avant d'être élu il faut être reconnu, il faut avoir une histoire avec son territoire, ça aide pour gagner des élections »*

## **Comment se partage le pouvoir ? qui décide ? De quoi et à quel moment ?**

### **Comment se fabriquent les processus de décisions ?**

- Le conseil municipal, on peut être déçu quand on va y participer car ce sont pour la plupart des délibérations, des délibérations obligatoires, très protocolaires, les projets se discutent peu à cet endroit, même si cela reste un espace de débat possible.

- Comités consultatifs avec participations des habitants, n'existe qu'à l'initiative des élus, pas obligatoire

- Commissions avec les élus, ça dépend qui les composent

- Bureau avec le/la maire et les adjoints : lieu où se discutent toutes les semaines des décisions

- Selon les projets, beaucoup de réunions techniques sur le temps du projet et où se prennent une série de décisions. Souvent avec un bureau d'études, architecte, etc. des rôles d'experts qui peuvent fortement influencer le projet.

Les décisions sont prises en amont des élections dans le collectif avec des gros projets identifiés

**La place des habitants :** Réunion de quartier, du formel et de l'informel, ça dépend de la personnalité du maire

Devoir de concertation

La concertation c'est aussi un rapport de force, élu pour décider, démocratie participative

Les assos peuvent être fortes dans la mise en place d'un rapport de force et la mise en place de projets sur le territoire

### **Quel temps et espaces de dialogue élus/assos ? Comment ça se passe ?**

Vote des subventions communales aux assos : devoir d'équité vis à vis des différentes demandes des assos : qu'est ce qui est juste ou pas, prise en compte de la nécessité d'être réélu, finances, gestion de budget

la vie associative importante sur une commune, ça fait l'image de la commune des projets politiques et économiques associatifs

Souvent l'espace de dialogue entre assos et élus se joue via la demande de subventions. Comment trouver et créer d'autres espaces de dialogue, de rencontres ? Ne pas hésiter à participer à des événements portés par les collectivités, etc.

Dialogue limité, 1 bilan par an, relation principalement avec les agents

Exemple de la convention liée au tonnage pour des recycleries/ressourceries et posent problème par rapport au projet global qui est aussi social, économique et écologique et ne reconnaît pas les autres plus-values du projet social et économique des ressourceries

### **Place des techniciens et des élus**

Parler des projets tôt, besoin du soutien des élus, trouver l'argument qui va convaincre, des fois on en donne trop, comment j'identifie les endroits où je peux aller ou pas,

### **Où sont nos alliés ?**

ne pas négliger le pouvoir des agents !

Les agents ont un pouvoir de préparation des budgets, des dossiers, qui sont présents au quotidien, qui ont une expertise technique pour proposer des solutions aux élus.

→ importance de tisser des liens avec les agents.

On peut tisser des relations avec des élus dont on sait qu'ils seront de bons alliés pour notre projet

Idée : Faire venir un tiers lors d'un RDV (d'autres financeurs, pôle ESS, représentant d'une tête de réseau/fédération...) qui peuvent rassurer les collectivités locales, rendre plus crédibles et légitimes le projet associatif

Problématique d'un collectif de riverains pour établir un dialogue avec le maire : quelle écoute des collectifs citoyens, rejoindre une asso avec un sujet proche, faire pression plus fort pour que ça bouge, aller voir les autres élus, voire le médiateur de la république si le dialogue semble impossible ?

Faire attention aux égos et la présentation »parfaite « de son projet, besoin de reconnaissance des élus

Souvent, une asso présente son projet comme étant « plus que parfait » et peut être ressenti comme arrogant pour les élus, qui eux ont aussi besoin de reconnaissance et peuvent faire jouer leur rôle de décisions et de dominations

**Comment présenter son projet comme étant complémentaire des actions existantes des collectivités ? Projet pouvant s'ajouter à l'existant et apportant une plus-value.**

### **Conclusion :**

La soirée a suscité d'autres attentes sur le dialogue élus/collectivités et assos

Constat : quand des élus de communes partagent une vision commune avec des associations de développement de projets sur le territoire, on sent bien que c'est soutenant pour ces projets.

Municipales en 2026 : comment influencer/participer au changement sur sa commune ?

Monter une liste, être sur une liste, être dans les groupes de réflexion : se renseigner en amont, organiser des temps de réflexion et de propositions et positionnements des listes qui se présentent.